

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE647

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Kamardine, M. Brigand, M. Vatin, M. Taite,
Mme Périgault, Mme Petex, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry,
Mme Frédérique Meunier, M. Dive, M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller,
Mme Bonnet, M. Cordier et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« ainsi qu'au développement des territoires »,

les mots :

« ainsi qu'à l'aménagement et au développement du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de reconnaître dans ce texte le rôle majeur que joue l'agriculture dans la gestion et l'aménagement du territoire et dans sa contribution très significative au maintien d'une activité économique, en particulier dans les zones d'élevage et de montagne. Tel est l'objet du présent amendement.